

CE QUE JE RISQUE
EN TANT QU'
ORGANISATEUR...

Si vous servez de l'alcool à des jeunes qui n'ont pas l'âge requis, vous risquez une amende de 156 à 18.000 euros.

Votre responsabilité civile pourra également être engagée si des jeunes qui sont ivres causent un accident lors de votre événement, ou après celui-ci.

QUEL EST L'EFFET
DE L'ALCOOL SUR
LES JEUNES ?

Le cerveau des jeunes est encore en plein développement, ce qui les rend particulièrement sensibles aux effets de l'alcool.

Des jeunes qui boivent courent plus de risques d'accidents, s'adonnent plus facilement à des pratiques sexuelles à risque et commettent plus souvent des actes de violence.

En commençant à boire jeune, on augmente le risque de dépendance à l'alcool à l'âge adulte.

PLUS
D'INFORMATIONS?!

UNE QUESTION CONCERNANT LA LÉGISLATION?
UNE PLAINTE?

Service Inspection Tabac et Alcool du SPF Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Tel. 02 524 97 97
tabac-alcool@sante.belgique.be
www.sante.belgique.be

ASTUCES ET CONSEILS POUR UNE BONNE
POLITIQUE ÉVÉNEMENTIELLE

- Consultez l'administration de votre ville ou de votre commune (service Jeunesse, service de prévention, ...)
- Inspirez-vous auprès d'un service (local) de prévention, par exemple Groupe « Jeunes, alcool & société »
www.jeunesetalcool.be

JEUNES ET
ALCOOL: (E QUI
EST AUTORISÉ
(OU PAS)?

Conseils pratiques pour les
organisateur de soirées, festivals
et autres événements

.be



service public fédéral
SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT